

REÇU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2022-01-22

N° 22/01

Le QUATORZE janvier de l'an deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : Mmes Julie COLLANGE, Corinne LACOSTE, Nathalie MONTADAT, Sandrine VANCOPPENOLLE

MM ALMERO Jean-Jacques, Eric GEORGET, Hubert MARTY, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA

Procurations : Mme Marie-Laure BOUCHERET à Mme Corinne LACOSTE, Mme Anne-Claire CAMAIN à Mme Véronique HAITCE

Absent : Mme Nathalie MONTADAT, Mme Mathilde PEYREGA, M. Pierre ROGNANT

Date de convocation : 7 janvier 2022

Secrétaire de séance : Madame Corinne Lacoste

Objet : Adoption du programme de travaux pour la construction d'une maison pour tous

Madame le Maire expose le projet de construction d'une maison pour tous.

Elle explique que préalablement au lancement de toute consultation, il incombe au conseil municipal d'adopter le programme de cette opération et d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle pour sa réalisation conformément à l'article L. 2421-3 du code de la commande publique. Elle précise que le maître d'œuvre choisi devra élaborer un projet répondant au programme adopté et ensuite suivre la réalisation des travaux.

Elle présente alors la nature des travaux prévus ainsi que les exigences et contraintes pour leur réalisation, avec le support de présentation du programme des travaux réalisés par le groupe de travail « aménagement centre village ».

Elle propose au conseil d'arrêter le **montant de l'enveloppe financière prévisionnelle allouée aux travaux à 400 000 € HT**, conformément à l'estimation réalisée dans le programme.

Le montant cumulé des missions de maîtrise d'œuvre, de coordination de la sécurité et de la protection de la santé (CSPS) et de contrôle technique, et des aléas étant estimé à environ à 30% du montant des travaux, **le montant total de l'opération s'élève à 520 000 € HT**.

Madame le Maire explique ensuite que le marché de maîtrise d'œuvre donnera lieu à la passation d'un marché à procédure adaptée restreint de maîtrise d'œuvre avec remise de prestations, en application des articles L. 2123-1, R. 2131-12 1^o et R. 2172-1 et suivants du code de la commande publique.

Pour terminer, Madame le Maire informe l'assemblée que les procédures de passation des marchés de services considérés seront engagées dans les jours à venir, afin que les études de maîtrise d'œuvre puissent débuter mi 2023, pour une inauguration de l'ouvrage en juin 2024.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, décide à la majorité des votants :

- d'adopter l'étude de programmation annexée à la présente délibération et lui donner la valeur de programme, au sens de l'article L. 2421-3 du code de la commande publique ;
- d'arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle pour la réalisation de ce programme à la somme de 520 000 € HT, dont 400 000€ HT affectés aux seuls travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme en mairie, le 14 janvier 2022.

Fait à Goyrans, le 14 janvier 2022.



Le Maire

Véronique HAITCE

RECU
26.01.22
PREF 31

AMENAGEMENT CENTRE VILLAGE
MAISON POUR TOUS

Conseil municipal 14 janvier 2022

Engagement de notre campagne électorale

UOQA
22.10.22
C 7399

Nous réaliserons :

Un lieu d'accueil plurifonctionnel à proximité des terrains de tennis.

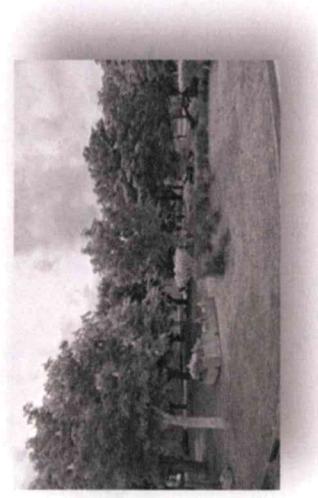


Ce lieu constituera un espace de rencontres et de partages :

- un espace de rencontres pour les jeunes,
- un espace club-house pour le tennis,
- l'implantation d'une buvette pour les Goyranais et les promeneurs,
- un dépôt de pain...

L'aménagement de la place des Marronniers, point névralgique et emblématique de notre village.

Notre volonté est d'embellir notre place du village en s'adaptant à la situation architecturale actuelle et d'y développer des animations : marché, boulodrome, food-truck, divers évènements...



MAISON POUR TOUS

- Le « lieu d'accueil plurifonctionnel » a été rebaptisé « Maison pour Tous »
- Deux objectifs :
 - Tiers lieu :
 - espace convivial, de rencontre et de partage, avec cuisine et bar
 - Espace coworking, avec partage possible avec d'autres activités
 - Tennis club géré par le TGV

REÇU
26.01.22
PRÉT 31

TIERS LIEU

- Les tiers-lieux sont les nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives, en résumé des espaces physiques pour « le faire ensemble ».
- Tiers lieu de la Maison pour Tous :
 - Une grande salle multi-service, un espace convivial permettant la rencontre des associations mais aussi des particuliers, mettant en valeur le lien social, le partage, le commerce de proximité. Cette maison se veut aussi une porte ouverte sur la Réserve Naturelle Régionale,
 - Un espace mis à la disposition des autoentrepreneurs, des entreprises locales et de salariés d'entreprises plus lointaines, permettant le télétravail et l'échange d'expériences (coworking), et aussi la mise à disposition d'une salle de formation ou de séminaire
 - L'espace de coworking pourra être utilisé par des associations, suivant les disponibilités

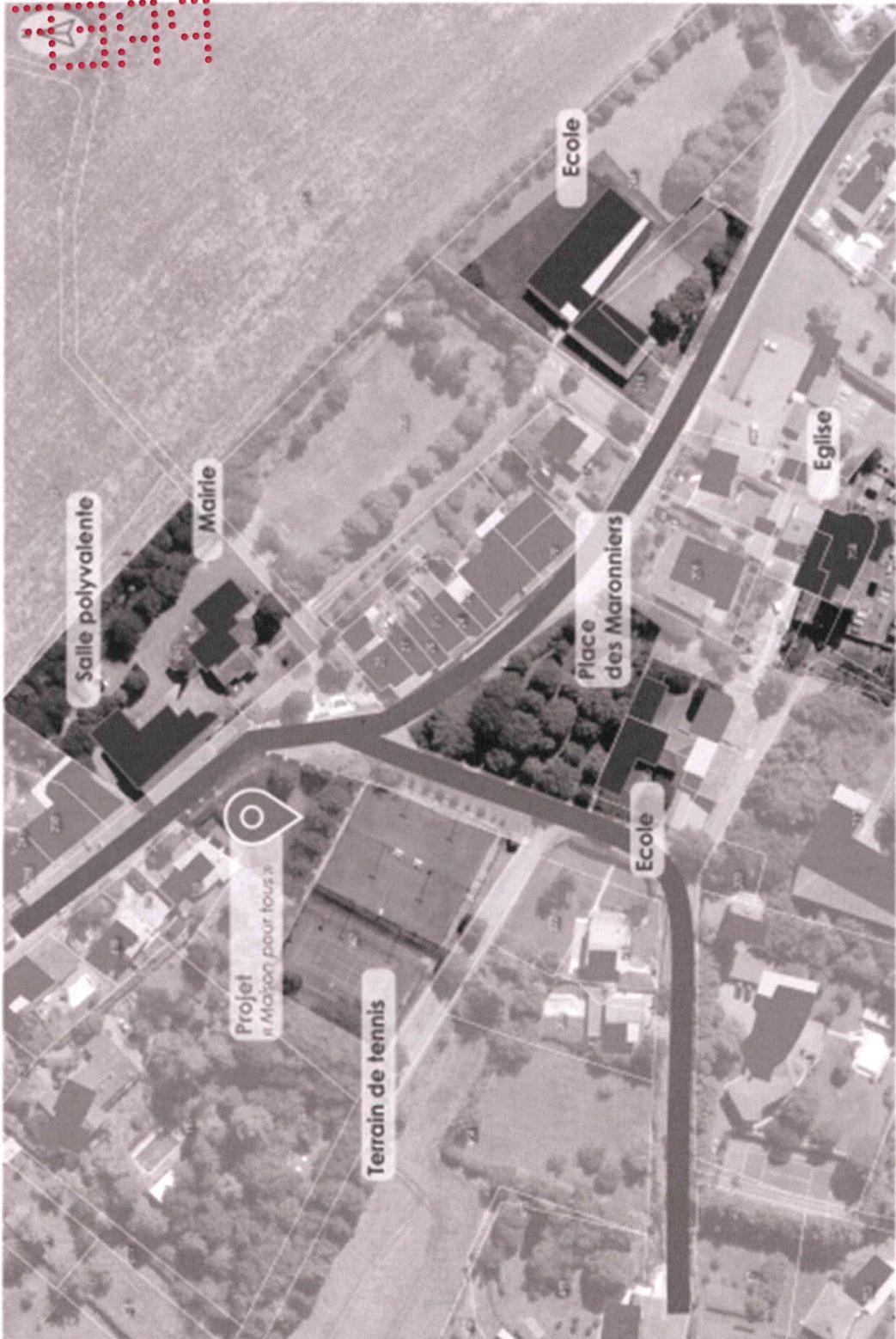
TIERS LIEU

- Fonctionnement à étudier, avec support de HG
développement :
 - association,
 - Benévoles de la communes (jeunes,...)
 - Mutualisation de villages
 - Société d'Economie mixte (SEM)
- Subvention spécifique du Conseil Départemental
 - en investissement (jusqu'à 30 000 €)
 - en fonctionnement (jusqu'à 15 000 €/an sur 3 ans)

RECU
26.01.22
PREF 31

EMPLACEMENT

U03A
22.10.02
16 7299



Commune de Goyrans / Localisation du projet dans le village

MAISON POUR TOUS

- Expression de besoins établis dans un cahier des charges
- Les solutions et plans seront proposés par les architectes en compétition
- Respect du PLU (zone UA)
- Exigence de performance énergétique et environnementale : norme RE2020
 - priorité à la sobriété énergétique et à la décarbonations de l'énergie
 - diminuer l'impact carbone de la construction des bâtiments
 - garantir le confort en cas de forte chaleur.

RECU
26.01.22
REF 31

SURFACES

Espace activités sociales, environnementales et culturelles : 80 m²

salle conviviale (avec bar)	45	m ²
coin cuisine	7	m ²
espace RNR	8	m ²
espace vente	6	m ²
WC F-PMR	4	m ²
WC H-PMR	4	m ²
rangement ménage, divers	2	m ²
local technique	4	m ²

Espace coworking : 49 m²

salle coworking	30	m ²
bureau fermé coworking	9	m ²
toilette	4	m ²
SAS avec l'espace social	6	m ²

Espace Club House pour le Club de Tennis : 55 m²

foyer tennis	32	m ²
cuisine	6	m ²
bureau	8	m ²
vestiaires	9	m ²

surface totale 184 m²

TRAVAUX REALISES

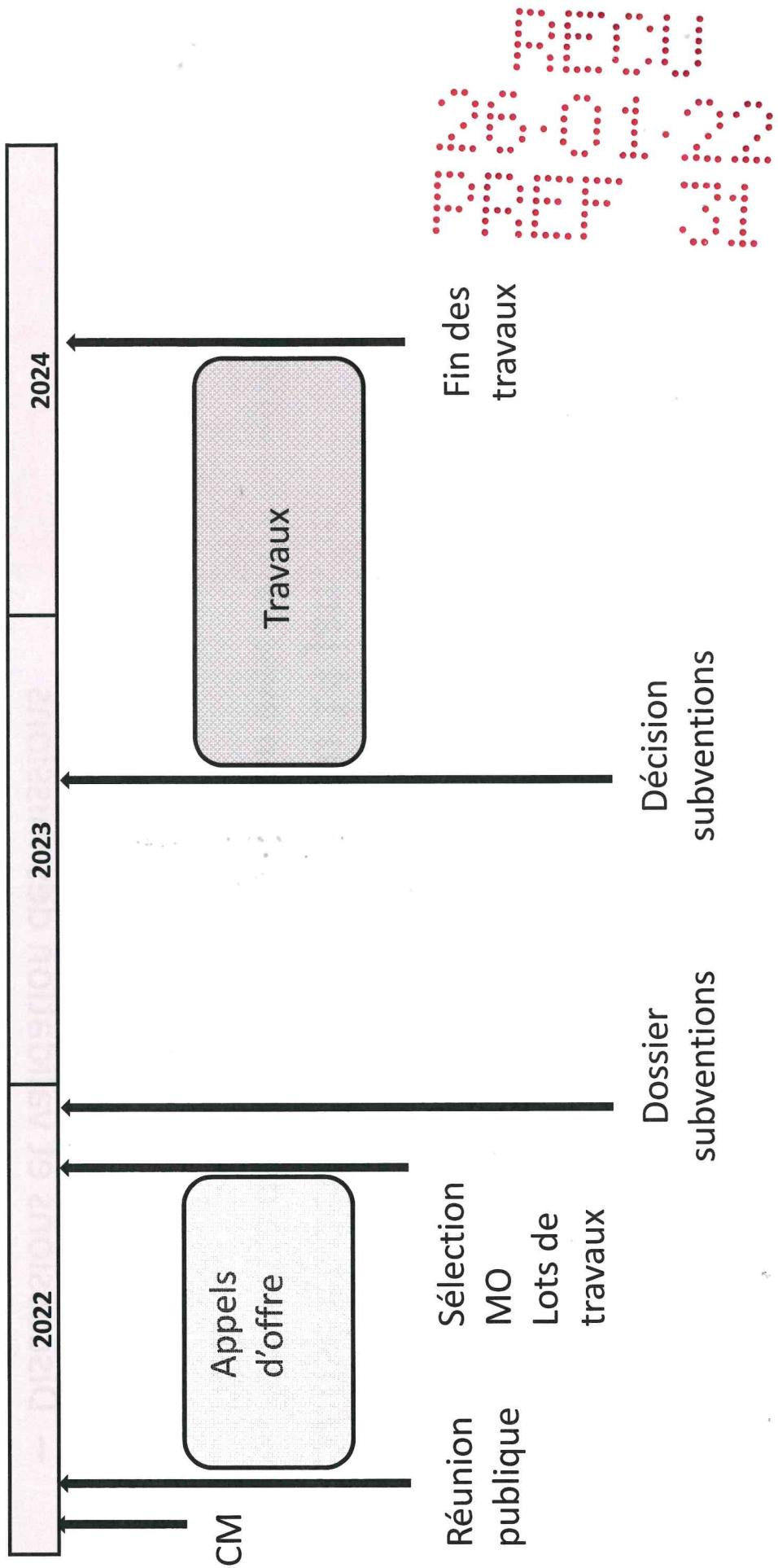
- Programme (cahier des charges) :
 - Elaboration en groupe de travail, sur la base de documents similaires
 - Reprise d'éléments de l'étude CAUE de 2019
 - revu par Sicoval et HG Ingénierie
- Présentation au service juridique du Sicoval
 - Accompagnement pour la consultation payant, a priori sans suite
- Présentation au Département :
 - accompagnement gratuit
 - HG Ingénierie : suivi juridique de la consultation
 - HG développement : aide au développement au fonctionnement des tiers lieux

RECU
26.01.22
PREF 31

Planning et estimations financières

- Études, consultation : 2022
 - Marché A Procédure Adapté (MAPA)
 - Appel à candidature puis concours sur esquisse
 - Sélection en Q3 2022
- Estimation : Montant 400 000 € HT (construction) + 30% (MO, études et aléas)
- Subventions : Etat (CISL, DETR), Département (contrat de territoire, tiers lieu), Région, FFT, ADEME (à confirmer)
 - Dossiers à envoyer avant fin 2022
 - Basé sur les devis architecte et lots de travaux
 - Acceptation mi 2023
 - Montant attendu supérieur à 70 %
- Travaux
 - Démarrage Q3 2023
 - Fin mi 2024

Planning



MAISON POUR TOUS

Présentation et Validation de l'avancement des travaux

- Exposé et délibération en CM du 14 janvier
 - Permettra de lancer la consultation avec l'accompagnement de l'ATD
- Réunion publique
 - Discussions et validation des missions
- Validation du choix du Maître d'œuvre et des lots de travaux en Commission Appel d'Offre